



## Séance du 13 novembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le mardi treize novembre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Créonnais, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle du Coq Hardi de LA SAUVE MAJEURE sous la présidence de Madame Mathilde FELD, Présidente.

**PRESENTS (30):** **BARON** : Mme Sophie SORIN, M. Xavier SMAGGHE, **BLESIGNAC** : M. Jean François THILLET, **CAMIA ET SAINT DENIS** : M. William TITE **CAPIAN** : M. Frédéric LATASTE, M. Franck LUQUE **CREON** : M. Pierre GACHET, Mme Mathilde FELD, M. Jean SAMENAYRE, Mme Sylvie DESMOND, Mme Angélique RODRIGUEZ, M. Pierre GREIL, Mme Nathalie DEJEAN IBANEZ, **CURSAN** : M. Jean Pierre SEURIN, M. Ludovic CAURRAZE **HAUX** : Mme Huguette FOSSAT, **LA SAUVE MAJEURE** : M. Alain BOIZARD, Mme Marie Christine SOLAIRE, M. Jacques BORDE **LE POUT** : M. Michel NADAUD, M. Michel FERRER, **LOUPES** : Mme Véronique LESVIGNES, **SADIRAC** : M. Daniel COZ, M. Jean Louis MOLL, M. Patrick GOMEZ, M. Hervé BUGUET, Mme Catherine MARBOUTIN **SAINT GENES DE LOMBAUD** : M. Michel DOUENCE, **SAINT LEON** : M. Nicolas TARBES **VILLENAVE DE RIONS** : M. Jean Marc SUBERVIE.

**ABSENTS (09)** : **BARON** : Emmanuel LE BLOND DU PLOUY pouvoir à Mme Sophie SORIN, **CREON** : Mme Florence OVEJERO pouvoir à M. Jean SAMENAYRE, M. Patrick FAGGIANI pouvoir à Mme Sylvie DESMOND, **HAUX** : Mme Nathalie AUBIN pouvoir à Mme Huguette FOSSAT, **LOUPES** : Mme Marie Claire GRAVELLIER pouvoir à Mme Véronique LESVIGNES, **MADIRAC** : M. Bernard PAGES pouvoir à M. Alain BOIZARD, **SADIRAC** : Mme Barbara DELESALLE pouvoir à M. Jean Louis MOLL, Mme Nathalie PELEAU pouvoir à M. Daniel COZ, M. Fabrice BENQUET.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Conformément à l'article L2121-15 du CGCT le Conseil Communautaire désigne Mme Marie Christine SOLAIRE conseillère communautaire de la Commune de LA SAUVE MAJEURE secrétaire de séance.

Adoption du compte rendu de la réunion du Conseil Communautaire en date du 16 octobre 2018  
Compte rendu des décisions prises par Mme la Présidente en vertu de sa délégation de compétences

### DELIBERATIONS

- SIETRA de la Pimpine et du Pian – désignation de délégué (délibération 74.11.18)
- Lycée du Créonnais – demande subvention – Conseil Départemental (délibération 75.11.18)
- CTEC Spécifique- Communauté de Communes du Créonnais -Conseil Départemental de la Gironde (délibération 76.11.18)
- Barnums – modalités de prêt de barnums (tarifs & caution) (délibération 77.11.18)
- SEMOCTOM – désignation des délégués (délibération 78.11.18)
- DM N°04 -Reprise d'écritures budgétaires (délibération 79.11.18)
- Acquisition de matériel- salle Ulli Senger – demande de subvention au Conseil Départemental (délibération 80.11.18)

### QUESTIONS DIVERSES

- Intervention des Vice- Présidents sur leurs domaines de compétences respectifs en fonction des dossiers.

**1- ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU 16 OCTOBRE 2018 A LOUPES**

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

**2- DECISIONS PRISES PAR MME LA PRESIDENTE EN VERTU DE LA DELEGATION DE COMPETENCES OCTROYEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Mme la Présidente expose qu'elle n'a pris aucune décision par application de sa délégation de compétences depuis le dernier conseil communautaire du 16 octobre 2018.

**3- SYNDICAT D'ETUDES, DE TRAVAUX, DE RESTAURATION ET D'AMENAGEMENT DES BASSINS VERSANTS DE LA PIMPINE ET DU PIAN - DESIGNATION DES DELEGUES (délibération 74.11.18)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5214-21, L5711.1 alinéa3, L5711.3

Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2017 portant modification des statuts de la CCC au 1<sup>er</sup> janvier 2018 et actant la prise de compétence GEMAPI et politique de la Ville

Vu les statuts du Syndicat d'Etudes, de travaux, de restauration et d'aménagement des bassins versants de la Pimpine et du Pian modifiés par délibération du Comité Syndical prévoyant 6 titulaires et 3 suppléants,

Les délégués sont élus par l'organe délibérant de l'EPCI, au scrutin secret à la majorité absolue. Si, après deux tours, aucun candidat n'a obtenu la majorité, le troisième tour a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Mme la Présidente expose que M. Philippe UTIEL a démissionné de ses fonctions de conseiller municipal à Loupes, il était délégué suppléant au Comité Syndical du SIETRA, aussi il convient de désigner son remplaçant, Mme Marie Claire GRAVELLIER est candidate.

**Après en avoir délibéré, les membres présents ou représentés, à l'unanimité, ont :**

- **Désigné en tant que conseillers communautaires auprès du SYNDICAT D'ETUDES, DE TRAVAUX, DE RESTAURATION ET D'AMENAGEMENT DES BASSINS VERSANTS DE LA PIMPINE ET DU PIAN**
- **Demandé que le Syndicat invite également les délégués suppléants aux diverses réunions et envoie une copie des convocations à la Communauté de Communes du Créonnais**

**Délégués titulaires :**

1	LATASTE Frédéric
2	GREIL Pierre
3	HERAUD Jean Louis
4	ROQUE Manu
5	ALBARRAN Raymond
6	GOMEZ Patrick

**Délégués suppléants :**

1	DEJEAN IBANEZ Nathalie
2	GRAVELLIER Marie Claire
3	COLLET Alain

#### **4 - CONSTRUCTION DU LYCEE– ACQUISITION DU FONCIER – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA GIRONDE (délibération 75.11.18)**

##### **1- Contexte**

Madame la Présidente rappelle les termes de la délibération n° 01.01.18 du 13 janvier 2018 portant le choix de la localisation du futur lycée et définissant le foncier qui doit être acquis pour la réalisation de ce projet.

Elle indique que 9 ha 00 a 10 ca seront achetés pour un montant de 1 978 460 € (aux propriétaires des parcelles) à quoi s'ajoutent les frais de géomètre (6 000€) et de Notaire (22 000€)

##### **2- Proposition de Madame la Présidente :**

Madame la Présidente propose de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de la Gironde au titre de l'acquisition du foncier pour un équipement public structurant sachant que le montant de la subvention est de 20% de la somme de 150 000 et d'adopter le plan de financement suivant :

##### **Dépenses**

Acquisition du foncier : 1 978 460 €  
Frais de géomètre : 6 000 €  
Frais de notaire : 22 000 €  
Soit un total de dépenses de 2 006 460 €

##### **Recettes**

Subvention du Conseil Départemental :	30 000 €
Autofinancement ou emprunt :	1 976 460 €
Soit un total de recettes :	2 006 460 €

##### **3- Délibération proprement dite :**

***Le Conseil Communautaire,***

***Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés***

**SOLLICITE** une subvention auprès du Conseil Départemental de la Gironde une subvention au titre de l'acquisition du foncier d'un équipement public structurant et d'adopter le plan de financement précité  
**CHARGE** Madame la Présidente à prendre toute décision et à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

#### **5- APPROBATION DE LA CONVENTION TERRITORIALE D'EXERCICE CONCERTÉ DES COMPETENCES (CTEC) SPECIFIQUE AVEC LE DEPARTEMENT DE LA GIRONDE (délibération 76.11.18)**

Vu l'initiative du Département de la Gironde, chef de file des solidarités territoriales, de définir et organiser les modalités d'action concertée entre lui-même et les intercommunalités de la Gironde en matière de soutien aux projets publics relevant de la solidarité des territoires et reconnus par les parties d'intérêt partagé, dans un objectif de coordination, de simplification, de clarification et de rationalisation de leurs interventions financières respectives,

Vu la convention cadre signée le 21 mars 2018 par le Président du Conseil Départemental de la Gironde et le Président de la Région Nouvelle Aquitaine,

Vu la délibération du Conseil Départemental de la Gironde en date du 28 juin 2018 approuvant la CTEC Cadre dans le domaine des solidarités territoriales présentée à la CTAP du 1<sup>er</sup> mars 2018,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 18 septembre 2018 approuvant la CTEC Cadre dans le domaine des solidarités territoriales,

Madame la Présidente propose aux élus communautaires d'être signataire de cette convention territoriale d'exercice concerté des compétences (CTEC) spécifique qui formalise le partenariat de la Communauté de Communes du Créonnais avec le Département de la Gironde.

La CTEC spécifique, proposée à la signature des Intercommunalités de la Gironde, rappelle les outils et modalités de partenariat prévus par le Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que les domaines concernés par le partenariat. En effet, le Département a fait le choix d'englober les compétences des EPCI, les compétences partagées et les compétences concertées en les énumérant précisément. Les dispositions de cette CTEC cadre sont applicables à ses signataires, ce qui leur permettra de bénéficier des dérogations aux contraintes posées par l'article L.1111-9 du Code Général des Collectivités Territoriales qui encadre les interventions financières des collectivités territoriales : obligation pour les collectivités territoriales et leurs groupements lorsqu'ils sont maître d'ouvrage d'assumer au moins 30% du montant des financements apportés par des personnes publiques et interdiction de cumuler les subventions d'investissement et de fonctionnement de la Région et du Département.

Mme la Présidente rappelle que le Conseil Communautaire a approuvé la convention dénommée **Convention Territoriale d'Exercice Concerté des Compétences (CTEC) cadre** le 18 septembre 2018 (délibération n°55.09.18)

#### **Proposition de Madame la Présidente**

Madame la Présidente propose de valider la convention spécifique dénommée **Convention Territoriale d'Exercice Concerté des Compétences (CTEC)** telle que présentée en annexe avec le Département de la Gironde, de l'autoriser à la signer et à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

#### **Délibération proprement dite**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,  
A l'unanimité, des membres présents ou représentés  
- Valide la convention dénommée **Convention Territoriale d'Exercice Concerté des Compétences (CTEC)** telle que présentée en annexe avec le Département de la Gironde  
-Autorise Madame la Présidente à signer la convention précitée et à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

### **6- BARNUMS – MODALITES DE PRÊT DE BARNUMS (Tarifs & Caution) (délibération 77.11.18)**

#### **1- Préambule explicatif**

Madame la Présidente rappelle au Conseil Communautaire que la CdC du Créonnais a acheté deux barnums pour un montant total de 2 024.45€ TTC.

Ce matériel est mis à disposition gratuitement aux associations d'intérêt communautaire, associations communales, communes du territoire, pour l'utilisation de ceux-ci lors de diverses manifestations.

Le montant de la caution est fixé à 500 € par barnum.

Il se trouve que des dégradations ont été constatées lors d'un prêt, Aussi, il est proposé d'insérer dans le règlement un article imposant au « locataire » de conclure un contrat d'assurance article 7. En cas de sinistre le bénéficiaire fera son affaire de faire procéder au remplacement du barnum ou de prendre en charge financièrement les frais de réparation dans des délais raisonnables.

La caution ne sera restituée qu'après la vérification de l'état du matériel et si aucune dégradation n'est constatée.

Ce dépôt de garantie /caution remboursable sera inscrit en section d'investissement au chapitre 16, article 165, code fonctionnel 020.

Le règlement en annexe fixe les obligations des bénéficiaires, et précise les modalités et conditions de ces prêts, afin de maintenir le matériel en bon état et de prévenir tout risque lié à son emprunt.

Vu la délibération du 14 juin 2016 (délibération n°44.07.16) fixant les modalités de prêt des barnums communautaires.

## **2- Proposition de Mme la Présidente**

Madame la Présidente propose au Conseil Communautaire de se prononcer sur l'insertion dans le règlement d'un article imposant au bénéficiaire de conclure un contrat d'assurance article 7. En cas de sinistre le bénéficiaire fera son affaire de faire procéder au remplacement du barnum ou de prendre en charge financièrement les frais de réparation dans des délais raisonnables.

Le règlement sera appliqué à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2018 (joint à la présente).

### **Délibération proprement dite**

#### **Le Conseil Communautaire,**

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,*

- **DECIDE** d'adopter le règlement d'utilisation des barnums annexé à la présente, il sera applicable au 1<sup>er</sup> décembre 2018

- **CHARGE** Mme la Présidente de signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération

## **7- SEMOCTOM- DESIGNATION DES DELEGUES (délibération 78.11.18)**

### **Préambule explicatif**

Vu la loi N°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 35-II et III ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L5210-1-1, modifié par les dispositions de la loi précitée, L.5211-18 et L.5211-41-3 ;

Vu les statuts du S.E.M.O.C.T.O.M modifiés par arrêté préfectoral en date du 20 février 2014.

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°72.10.18 en date du 16 octobre 2018

VU la modification du périmètre de la Communauté de Communes du Créonnais au 1<sup>er</sup> janvier 2018 avec l'adjonction de Camiac et saint Denis et le retrait de Cardan

Vu l'article L 5211-7 du CGCT - Par renvoi, les règles de l'article L.5211-7 du CGCT s'appliquent aux élections des délégués dans les syndicats mixtes « fermés » (CE, 5 octobre 2005, communauté de communes du Val-Drouette, n°280149).

Après en entretien en date du 23 octobre 2018 avec Mme la Directrice du SEMOCTOM, il apparaît qu'il convient de confirmer la désignation des 9 délégués titulaires et 10 suppléants, pour le cas présent un suppléant.

Les délégués sont élus par l'organe délibérant de l'EPCI, au scrutin secret à la majorité absolue. Si, après deux tours, aucun candidat n'a obtenu la majorité, le troisième tour a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Après en avoir délibéré, les membres présents ou représentés, à l'unanimité ont confirmé conseillers communautaires délégués auprès du S.E.M.O.C.T.O.M. et ont désigné les délégués suivants jusqu'à la fin du mandat soit en 2020:

**Délégués titulaires :**

1	GRAVELLIER Marie Claire	LOUPES
2	FERRER Michel	LE POUT
3	DULEAU Jean Michel	HAUX
4	GACHET Pierre	CREON
5	PAGES Bernard	MADIRAC
6	SEURIN Jean Pierre	CURSAN
7	TARBES Nicolas	SAINT LEON
8	DOUENCE Michel	ST GENES DE LOMBAUD
9	LATASTE Frédéric	CAPIAN

**Délégués suppléants :**

1	LESVIGNES Véronique	LOUPES
2	SERRAGLIO Eddy	LE POUT
3	RAMBAUD Alexis	HAUX
4	GREIL Pierre	CREON
5	SUBERVIE Jean Marc	VILLENAVE DE RIONS
6	BORDE Jacques	LA SAUVE MAJEURE
7	DUBOS Nadine	SAINT LEON
8	THARAUD Hervé	BARON
9	TITE William	CAMIAAC ET SAINT DENIS
10	FELD Mathilde	CREON

**8- DECISION MODIFICATIVE N°4 – REPRISE ECRITURES BUDGETAIRES (délibération 79.11.18)****1- Préambule explicatif**

Madame la Présidente expose que les services du Trésor Public ont pris l'attache de la Communauté de Communes du Créonnais pour évoquer la question de l'imputation budgétaire de certaines écritures telles que la reprise des subventions du PLUi, des frais d'étude de l'Espace Citoyen et des missions d'étude de l'OPAH.

- a) Les subventions dans le cadre du PLUi, ne doivent pas être imputées sur le compte 202 (Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadastre). Il convient donc de réaffecter cet investissement sur le Compte 1321 - Etat et établissements nationaux – Fonction 817.
- b) Le trésor Public demande de procéder à la reprise des écritures pour les frais d'étude se rattachant à la construction de l'Espace Citoyen enregistrées au compte 2031 sur l'exercice 2016. Il convient par conséquent de prévoir des crédits au Chapitre 041 - Compte 21318 - Fonction 722.
- c) Il est de même pour les frais des missions de l'OPAH des années 2011, 2012, et 2013 imputés sur le Compte 2031, il convient de les transférer sur un Compte d'imputation définitif tel que le Compte 20421 - Chapitre 041 – Fonction 927.

Il est nécessaire à présent d'intégrer, par décision modificative au niveau de la Communauté de Communes, ces opérations selon la présentation suivante :

DÉSIGNATION	DÉPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Op. 40 – Article 202 <i>Fonction 817</i>		42 744€		
Article 1321 <i>Fonction 817</i>				42 744€
Chapitre 041 – Article 21318 <i>Fonction 722</i>		16 758€		
Chapitre 041 – Article 2031 <i>Fonction 722</i>				16 758€
Chapitre 041 – Article 2031 <i>Fonction 927</i>				89 232.53€
Chapitre 041 – Article 20421 <i>Fonction 927</i>		89 232.53€		
<b>TOTAL</b>		<b>148 734.53€</b>		<b>148 734.53€</b>

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée que dans le cadre du suivi patrimonial des immobilisations, l'instruction budgétaire et comptable M14 prévoit que les EPCI peuvent sortir de leur inventaire certains biens désuets, devenus inexploitable, ou de faible valeur.

Elle propose de sortir de l'actif ces biens après examen de l'état récapitulatif ci-joint.

SORTIE DE L'ACTIF  
CCC 97600  
Année 2018

Numéro d'inventaire	Désignation	Année de mise en service	Valeur brute
90002500249211	ETUDE CREATION D'un ALSH et CHOIX D'ACTIVITES SUR PLUSIEURS LOCALISATIONS	06/04/2011	7 534.80€
90002667182811	ETUDE ALSH	20/06/2011	5 023.20€
90003019479211	CREATION D'UN ALSH – MISSION PROGRAMMATION	21/11/2011	5 023.20€
<b>TOTAL</b>			<b>17 581.20€</b>

## **2- Proposition de Madame la Présidente**

Mme la Présidente propose donc d'approuver les écritures comptables telles que précitées et d'approuver la sortie des biens précités (listés dans l'annexe jointe).

En conséquence, il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver les dispositions qui précèdent et d'autoriser Mme la Présidente à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération et d'effectuer, sur le budget 2018, les inscriptions budgétaires selon le tableau ci-dessus.

## **3- Délibération proprement dite**

**Le Conseil Communautaire,**  
**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés**  
**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**  
**Vu la délibération n°31.04.18 adoptant le Budget 2018,**  
**Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,**  
**DECIDE d'entériner les inscriptions budgétaires précitées.**  
**DECIDE de sortir de l'actif les biens décrits dans l'annexe ci-jointe pour un montant de 17 581.20€**  
**CHARGE Mme la Présidente de signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération**

## **9- ACQUISITION DE MATERIEL – SALLE ULLI SENGER – DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA GIRONDE (délibération 80.11.18)**

### **1- Préambule explicatif**

Madame la Présidente expose que les cages de Hand Ball de la salle Ulli Senger présentent une usure très avancée ce qui n'est pas sans risque. Par conséquent, il convient de procéder à leur remplacement dans les meilleurs délais.

Elle rappelle bien que ses cages sont utilisées par le collège dans le cadre des cours d'EPS.

Un devis a été demandé à la société Sport France, il s'agit d'une paire de buts de hand ball vérifiées par l'APAVE conforme à la norme européenne NF EN 749, le montant de la dépense s'élève à 1 884.95€ HT soit 2 261.94€ TTC

### **2- Plan de financement**

#### **Dépenses**

Fourniture et pose des cages : 1 884.95 € HT

Soit un total de dépenses de 2 261.94 € TTC

#### **Recettes**

Subvention du Conseil Départemental 25% :

471.24 €

Autofinancement ou emprunt :

1 790.70 €

Soit un total de recettes :

2 261.94 €

### **3- Proposition de Madame la Présidente**

Mme la Présidente propose de solliciter cette subvention auprès du Conseil Départemental de la Gironde selon le plan de financement précité.

## **4- Délibération proprement dite**

**Le Conseil Communautaire,**  
**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés**  
**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**  
**SOLLICITE** une subvention auprès du Conseil Départemental de la Gironde une subvention au titre de l'acquisition de matériel pour la salle Ulli Senger et d'adopter le plan de financement précité  
**CHARGE** Madame la Présidente à prendre toute décision et à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.



## 10- QUESTIONS DIVERSES

### a) PLUI

Un Conseil Communautaire est prévu mardi 27 novembre 2018 à 20 heures, espace Culturel « Les Arcades » à Créon avec pour délibération à l'ordre du jour : Arrêt du PLUi

### b) PLAN HAUT MEGA

Monsieur Rouveyre, vice-Président du Département, chargé de la Citoyenneté, des Relations avec les Usagers, de la Communication et des Accès Numériques, organise en collaboration avec la CCC une réunion publique, concernant le plan Gironde Haut Méga.

En effet, dans le cadre du déploiement de ce plan, des réunions publiques sont organisées sur les différents territoires girondins. En fonction du calendrier des travaux, il y en aura plusieurs durant la durée de ce plan.

La première série de réunions concerne les foyers qui, à l'issue de la première phase de travaux, pourront être raccordés à la fibre entre décembre prochain et décembre 2019. Ainsi, cette réunion publique est organisée à l'attention des 3 117 foyers de la CDC du Créonnais, inclus dans le périmètre de cette première phase de travaux (Capian 393 foyers, Créon 530 foyers, Cursan 378 foyers, La Sauve Majeure 357 foyers, Le Pout 225 foyers, Madirac 159 foyers, Loupes 65 foyers, Sadirac 784 foyers, St Genès de Lombaud 226 foyers), le **3 décembre 2018 à 19h30 à Sadirac – salle Cabralès.**

### c) PERSONNEL COMMUNAUTAIRE

La responsable du CIAS est en en congé maternité depuis début novembre, sa remplaçante a été recrutée pour une durée de 7 mois.

Concernant l'autre agent du CIAS un appel à candidature sera lancé pour son remplacement en début d'année 2019, son congé maternité devrait quant à lui débuter en février 2019.

Le Responsable du service enfance jeunesse a fait part de son recrutement à la Mairie d'Orvault sur un poste d'attaché territorial. Il achèvera ses missions le 17 décembre prochain. Un appel à candidatures a été lancé, jusqu'au 30 novembre, à ce jour 20 CV ont été reçus. Une réorganisation du service enfance jeunesse est lancée afin notamment de cadrer avec la modification du Contrat Enfance Jeunesse financé par la CAF qui devient prochainement Convention Territoriale Globale dans un cadre plus général de Projet de Territoire.

### d) LYCEE DU CREONNAIS

Madame la Présidente rappelle que les promesses de vente ont été signées le 28 septembre 2018 et le 2 octobre 2018 à l'office notarial de Créon.

Mme la Présidente indique que le SYSDAU a avisé la CCC qu'une partie des terrains était classée en terroir viticole protégé, des négociations viennent d'être engagées avec le CIVB, l'INAO et la Chambre d'Agriculture. Elle précise que le projet du lycée n'est nullement mis en cause.

M. Nicolas TARBES, Vice-Président de la CCC, suggère de proposer une compensation, Mme la Présidente confirme que c'est une possibilité, une compensation pour le collège de Montussan a été proposée (la surface de compensation correspond au triple de la surface initiale), d'autant que l'emplacement réservé pour l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage va être enlevé du PLUi considérant la modification du Schéma Départemental des Gens du Voyage.

Une réunion est organisée le 23 novembre 2018 avec les services tels que ENEDIS, GRDF, ORANGE, SDEEG, SIAEPA de BONNETAN, GIRONDE NUMERIQUE, CRD afin notamment de présenter le projet et d'établir un calendrier opérationnel.

Une seconde réunion du COPIL Lycée est organisée ce même jour afin de travailler sur le projet de statuts du futur syndicat intercommunal du lycée et sur les clés de répartition des participations.

e) **SEMOCTOM**

Mme la Présidente rappelle que les conseillers communautaires ont été destinataires du rapport d'activités 2017.

Dans le cadre de la **Semaine Européenne de Réduction des Déchets 2018 (SERD)** qui se tiendra du 17 au 25 novembre 2018 le SEMOCTOM a envoyé à chaque délégué le programme des actions. Comme chaque année, le SEMOCTOM organisera des animations autour du thème de la réduction des déchets : le compostage et la réutilisation d'objets seront à l'honneur grâce aux temps forts suivants :

**Le samedi 17 novembre 2018**

Distribution de compost sur les déchèteries de Béguey, Saint-Léon et Saint-Loubès (aux heures ouvrables habituelles). Dans la limite des stocks disponibles et d'une petite remorque par foyer, les usagers munis de leurs pelles pourront venir retirer gratuitement un peu d'humus pour enrichir leurs sols. Sensibilisation autour du compostage avec possibilité d'achats de composteurs.

Un atelier créatif animé par la recyclerie RIZIBIZI sera également organisé à la déchèterie de Saint-Léon à partir de 10h00.

**Du mardi 20 au samedi 24 novembre 2018** : ouverture des zones de gratuité des déchèteries de Béguey, Saint-Léon et St Germain du Puch. C'est l'occasion de venir porter des objets en état dont vous n'avez plus besoin.

Vous pourrez également trouver plus d'informations sur le site de la SERD : <https://serd.ademe.fr/>

f) **RESTITUTION ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX**

Mme la Présidente rappelle que la restitution de l'Analyse des Besoins Sociaux aura lieu jeudi 15 novembre à 19 heures à Baron.

g) **PETR : RESTAURATION COLLECTIVE ET ACHATS PUBLICS**

Mme la Présidente rappelle les termes du courriel du PETR concernant le PAT.

*Au regard du nombre de retours faibles (5 formulaires), nous nous permettons de vous relancer au sujet de notre sollicitation des collectivités gérant un service de restauration collectif sur le Cœur Entre-deux-Mers.*

*Le PETR Cœur Entre-deux-Mers travaille à la mise en place d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT) sur son territoire dont un des objectifs sera l'accompagnement des acteurs de la restauration collective vers l'évolution de leurs pratiques (achats de produits locaux, frais, ...).*

*Afin de commencer les premières actions sur cette thématique dès l'année prochaine, nous vous transmettons un courrier avec un formulaire réponse en vue de candidater à un appel à projet de l'Association Aquitaine des Achats Publics Responsables (3AR), soutenue par la DRAAF, qui propose un accompagnement et une aide aux collectivités de territoire PAT pour leur marché public pour leur restaurant collectif.*

*Si vous êtes intéressés pour votre collectivité, n'hésitez pas à nous faire un retour **avant ce vendredi 16 novembre 2018 (par mail ou courrier).***

*Nous pourrions ainsi candidater à cet accompagnement et préparer pour l'année prochaine les premières actions.*

h) **CONCERT « LA LYRE AU CINEMA » AU PROFIT DE LA BANQUE ALIMENTAIRE**

Un concert est organisé le samedi 15 décembre 2018 à 20h30 au Centre Culturel « Les Arcades » à Créon au profit de la Banque Alimentaire.

L'entrée par personne est constituée d'une ou plusieurs denrées non périssables (conserves, pâtes...)

i) **MOBILITE -SMINA**

Madame la Présidente fait un point sur les travaux concernant la problématique des mobilités en région Nouvelle Aquitaine.

Le Bureau communautaire a été convié à une réunion de travail sur cette thématique à la CdC des Portes de l'Entre Deux Mers le 22 octobre. Il s'agissait de mettre en perspective, sur la base d'une note technique préparée par le SYSDAU, les enjeux liés à la mobilité et les solutions préconisées ou souhaitées par nos élus en prévision de la rencontre avec le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine.

Le 29 octobre, les Présidents d'intercommunalités membres du SYSDAU ont rencontré M. Renaud LAGRAVE, Président du SMINA ainsi que le Président du Comité Gironde et Bassin, M. Christophe DUPRAT.

Une réunion s'est tenue à la CCC le 9 novembre sur le sujet en présence du SYSDAU.

Le SYSDAU et les 7 CdC adhérentes travaillent sur 4 points :

- Amélioration de l'existant
- Optimisation des fréquences de TER
- Politique de rabattement
- Propositions nouvelles : exemple : téléphérique, mise en service de navettes sur la piste cyclable.....

Un retour des remarques et propositions des élus est attendu pour le 1<sup>er</sup> décembre afin de rédiger une synthèse au Bureau Communautaire du 4 décembre et une présentation au Conseil Communautaire du 18 décembre 2018 à St Genès de Lombaud.

#### j) **CABANE A PROJETS**

La Cabane à Projets a déménagé pour la durée des travaux ( 3 semaines) rue du Docteur Fauché à Créon.

Le Centre Socio Culturel Intercommunal a accueilli une éducatrice spécialisée la semaine dernière. Pour l'instant, elle découvre le fonctionnement de la cabane même si elle a déjà mené des interventions de sensibilisation dès son premier jour à la MFR.

### **11 - INTERVENTION DES VICE- PRESIDENTS**

#### **11.1 Madame la Vice- Présidente en charge de l'Action Sociale : Sophie SORIN**

Mme la Vice-Présidente rappelle les dates de la collecte nationale de la Banque Alimentaire : les 30 novembre et 1<sup>er</sup> décembre. Elle demande aux conseillers communautaires de communiquer leur disponibilité pour pratiquer à cette collecte.

Le Conseil d'Administration du CIAS se réunira le lundi 26 novembre 2018 à 19 heures.

#### **11.2 Monsieur le Vice- Président en charge de la Petite Enfance et de l'Enfance : Jean Louis MOLL**

M. le Vice-Président fait le compte rendu de l'avancement des dossiers sous sa responsabilité.

##### **Associations & communes**

Annexe à la convention LJC pour la rentrée 2018-2019 (Baron & mercredis + jeunesse) : signée

Dossier MSAP rendu + dossier CDAD en cours (labellisation Point d'Accès au Droit)

Kaléidoscope : formation ludothécaire : en cours

Salle sport Lignan : convention signée pour 1 an, mais sûrement dernière année

Rédaction d'une plaquette Petite enfance/enfance/jeunesse par le Service enfance jeunesse : en cours

Groupes de travail Ribambule : accueil des familles en difficulté + critères attribution des places en crèche : COPIL le mardi 20 novembre/18h

Renouvellement du projet associatif de LJC : validation bureau de la démarche, démarrage du diagnostic (1<sup>ère</sup> réunion le 6 décembre)

Copil Cabane à Projets : mardi 27 novembre - 14h

##### **CAF**

Renouvellement 2018-2021 du CEJ : attente de l'envoi par la Caf du nouveau CEJ

Groupe de travail tarification LJC en cours : avec le projet de renouvellement associatif

Réseau « infra » du REAPP (parentalité) : réunion le 8 novembre = état des lieux –travail autour du plan d’action 2019

Feuille de route des coordonnateurs validée par la CAF .

### **Petite enfance**

Crèche familiale Baron : en cours, modification proposée des horaires d’ouverture (et statu quo du statut des assistantes maternelles) : avis favorable de la PMI + CAF le 19/06/2018

Lancement prochain des groupes de travail CAF/CDC/PMI/Rib pour l’ « accueil des familles en difficulté + critères attribution places en crèches » : mardi 20 novembre/18h

Groupe de travail: « élargir le pacte éducatif à la petite enfance et à la jeunesse » le 6 décembre / 18h30

### **Enfance / PEDT**

Commission enfance jeunesse le mercredi 14 novembre 2018 , ODJ :

- Intervention de Marie-Pierre Forgue (Déléguée Education de la Ligue de l’enseignement 33)
- Bilan d’étape du secteur ado à l’Espace citoyen (LJC)
- Point rentrée 2018 (Baron, salle de sport de Lignan, plan mercredi et PEdT)
- Bilan intermédiaire associations mandatées (finances, groupes de travail et projets à venir)
- Plan d’action 2019 du Pacte éducatif du Créonnais

Rentrée 2018 : accueil sur Baron : voir possibilité d’ouverture d’un accueil à Lignan (12 places) à la journée sur le secteur sport pour désengorger Baron.

Plan mercredi : envoyé, attente des retours de la CAF, DDCS et éducation nationale

« 10 jours pour voir autrement » : présentation de la feuille de route aux enseignants en cours (seule l’école de Cursan ne souhaite pas participer pour le moment).

Définition du programme d’activité avec les partenaires.

### **Jeunesse**

Bilan du secteur Ados de LJC en commission le 14 novembre

### **CISPD**

Recrutement d’une médiatrice éducatrice arrivée la semaine dernière à la Cabane à Projets.

Lancement des comités techniques prévention tertiaire (prochain le 30 novembre) et cellule de veille le 29 novembre 2018 pour les maires (présentations des TIG).

### **Lecture Publique**

Nouveau portail fonctionnel

Réseau qui prend son envol, beaucoup d’envie de projets en commun

Projet portraits, dévernissage le samedi 15 décembre 2018

### **Sport**

Annulation sport vacances LJC pour les 15-17 ans

Salle de Lignan utilisée en 2018-2019, mais forte probabilité que la salle ne soit pas prêtée en 2019-2020 : travail à anticiper pour chercher d’autres solutions à la Section sport de LJC

Lettre à Alain Rousset pour des infra sportives « aux normes » pour le lycée

Démarrage du diagnostic territorial sportif à partir de décembre par les étudiants d’IFAID.

### **11.3 Madame la Vice- Présidente en charge de la Jeunesse, Sports et Culture : Marie Christine SOLAIRE**

Mme la Vice-Présidente rappelle le projet "Portraits" conjointement porté par la CdC, la Banque Départementale de Prêt et les bibliothèques du réseau. Une cérémonie de « dé vernissage » aura lieu samedi 15 décembre à 11 heures à La Sauve Majeure sous la Halle.

#### **11.4 Monsieur le Vice-Président en charge de l'OPAH : Michel DOUENCE**

M. le Vice-Président indique que le COTECH OPAH se réunira le 23 novembre prochain à 15h15 à BARON.

Il insiste sur la nécessité pour les Mairies qui ne l'ont pas déjà fait, de recevoir SOLIHA en Conseil Municipal et de leur communiquer les dossiers susceptibles d'être pris en charge dans le cadre de l'OPAH.

#### **11.5 Monsieur le Vice- Président en charge du développement économique, tourisme et marchés publics : Bernard PAGES**

M. le Vice-Président est absent excusé, il a fait parvenir à la CCC le compte rendu de l'avancement des dossiers sous sa responsabilité, Mme la Présidente effectue la présentation.

- **Développement économique**
  - Préparation 2<sup>ème</sup> rencontre économique des acteurs du Créonnais
    - Conditions de création d'un tiers lieu
    - Constitution réseaux par activité économique
  - Accompagnement construction du business plan de l'association Entre deux mondes ( ex L'Arche)

#### **11.6 Monsieur le Vice- Président en charge de l'aménagement du territoire et urbanisme : Jean François THILLET**

M. le Vice-Président rappelle que le Bureau d'études Métropolis a demandé aux mairies de communiquer très rapidement la liste et l'emplacement des poteaux incendie

#### **11.7 Monsieur le Vice- Président en charge de la coordination numérique du territoire, communication et infrastructures communautaires : Nicolas TARBES**

M. le Vice-Président ne souhaite pas prendre la parole.

#### **11.8 Monsieur le Vice- Président en charge de la Protection de l'environnement et gestion des ordures ménagères : Frédéric LATASTE**

M. le Vice-Président ne souhaite pas prendre la parole.

Les débats étant achevés, Mme la Présidente lève la séance.

**Fin de séance 21 h15**